

30/05/18

**Représentant académique de SUD éducation à la commission consultative paritaire (CCP), élu au CA, Théo, Assistant d'éducation depuis 4 ans au lycée Saint-Charles va bientôt être licencié • Dans le jargon de la vie-scolaire et de l'administration, on parle plutôt de non-renouvellement, mais dans la vraie vie, ça s'appelle se faire virer • Que lui reprochet-on ? • Rien • Ça doit donc être pour son bien ! • La situation de Théo est emblématique de celle de nombreux AED et n'est pas seulement le fait de la précarité du contrat mais aussi de l'utilisation abusive de celui-ci par l'employeur •**

Lundi 28 mai 2018, Théo a été reçu en entretien par le proviseur du lycée Saint-Charles et les deux CPE titulaires de l'établissement. Accompagné de SUD éducation 13, on lui a alors signifié qu'il ne serait pas renouvelé pour l'année 2018/2019 contrairement à ses vœux, et alors qu'il pourrait avoir droit à deux années supplémentaires. Comment expliquer cette situation ? Pas pas l'intérêt du service en tout cas. Théo est un AED exemplaire, ponctuel, assidu, il fait profiter les élèves des compétences acquises durant ses études de psychologie. Son investissement est reconnu par de nombreux personnels de son établissement qui considèrent aussi son expérience comme un atout important pour la vie-scolaire puisqu'il est Assistant d'éducation depuis 4 ans.

Durant l'entretien, personne n'a d'ailleurs rien trouvé à redire quant à la qualité de son travail. La direction de l'établissement ainsi que les Conseillères Principales d'Éducation expliquent cette décision par la nécessité de faire profiter d'autres étudiants du poste d'AED. Théo étant diplômé d'un Master à la fin de l'année, celui-ci n'aurait plus besoin d'être assistant d'éducation. Tant pis si ce n'est pas la volonté de Théo, tant pis si celui-ci passe par la case chômage, tant pis s'il a l'intention de poursuivre ses études par une thèse. Durant l'entretien, ce que beaucoup de gens considèrent comme un travail qui mérite salaire, est même présenté comme une prestation sociale, une sorte de bourse dont Théo aurait eu la chance de bénéficier durant toutes ces années. On retrouve là un des traits communs à de nombreux non-renouvellements : la gestion paternaliste des Assistants d'éducation. « C'est pour votre bien », « vous devez prendre un nouveau départ », « ne stagnez pas dans cet emploi », voilà ce que les Assistants d'éducation s'entendent dire fréquem-

ment dès lors qu'ils restent en poste un peu trop longtemps dans un établissement. Bien entendu, on peut conseiller, on peut encourager ou accompagner, mais on ne décide pas à la place des premiers concernés. Les Assistants d'éducation sont certes des personnels précaires de l'éducation nationale, ce ne sont pas pour autant des enfants dont il appartiendrait aux employeurs de décider du chemin à suivre. L'administration du lycée Saint-Charles présente d'ailleurs cette mesure comme une tradition de l'établissement. Pourtant au cours des années de nombreuses exceptions ont été constatées.

La raison du non-renouvellement doit être ailleurs. Doit-on la chercher du côté de son engagement syndical ? Théo l'ouvre peut-être un peu trop au goût de l'administration. Elu au CA sur une liste SNES-SUD-CGT, représentant de SUD éducation en CCP académique, Théo a l'habitude de représenter ses collègues et donne clairement son avis quand quelque chose ne va pas dans l'organisation du service. En début d'année, il a participé avec ses collègues AED à une grève d'ailleurs suivie par de nombreux personnels de l'établissement. L'équipe de vie scolaire y a ajouté des revendications spécifiques et cela n'a visiblement pas plu. Et pourtant les AED n'en déplaise à l'administration, bien que non titulaires ont leur mot à dire. En tant qu'élu du personnel, Théo a la responsabilité de représenter ses collègues de travail. Quelle hypocrisie ce serait que de permettre l'élection d'un élu AED pour mieux appuyer sur le bouton licenciement quand celui-ci la ramène un peu trop !

**Pour SUD éducation 13, les AED doivent être traités à égalité avec les autres personnels d'éducation. Nous dénonçons l'infantilisation permanente dont les AED sont les objets ainsi que les abus de pouvoir intolérables de nombreux employeurs. Nous dénonçons la complaisance d'un grand nombre de ces derniers à l'égard de la précarité du contrat AED et pour lesquels ceux-ci ne sont jamais assez flexibles. Dès à présent nous avons demandé une audience auprès du rectorat et déposé un préavis de grève à compter du 4 juin. Nous ne laisserons pas Théo se faire licencier sans agir et nous appelons l'ensemble des collègues à nous rejoindre dans ce combat.**